

REGLEMENT DE VALIDATION DE LA CERTIFICATION

Article 1 - Conditions de validation de la certification

Les évaluateurs seront au nombre de 4 minimum au sein de Korus Formation (SARL MINIMAL BETON), à savoir :

- Le Responsable Pédagogique
- 3 formateurs qualifiés externes à l'Organisme de Formation

L'évaluateur d'un candidat ne pourra, en aucun cas, être la même personne que le formateur dudit candidat.

Pour chaque candidat, un Jury de 2 personnes sera composé du Responsable Pédagogique de l'Organisme de Formation et d'un évaluateur externe à l'Organisme de Formation.

Le rôle du Jury est d'apprécier les compétences à l'aide des outils précisés dans le référentiel de compétences.

Les épreuves de certification visent à apprécier l'acquisition des compétences constitutives du certificat **Concevoir, Modéliser et Publier en 2D et 3D avec SketchUp**.

Ces épreuves sont organisées par l'organisme de formation certificateur.

Pour obtenir le titre, le candidat doit obtenir une note moyenne de 75% sur l'ensemble des critères décrits dans le Référentiel de Compétences et Évaluations et ses annexes.

En cas d'échec le candidat peut se représenter 3 fois à l'examen.

Déclaration d'activité numéro 93.04.00712.04

(préf. Provence Alpes Cote d'Azur - un numéro de déclaration d'activité ne vaut pas agrément.)

S.A.R.L. minimal béton – 06 10 49 14 71 – korus.formation@gmail.com
SIRET 502 053 333 000 22 RCS MANOSQUE - NAF 8559A - TVA Intra. FR77 502 053 333
SIEGE SOCIAL : minimal Béton / Korus Formation - 15 Rte de Ste TULLE – 04860 PIERREVERT

Article 2 - Convocation des candidats

Les candidats sont convoqués par courrier. Ce courrier mentionne la date, le lieu et les horaires de l'épreuve ainsi que le matériel éventuel dont il devra se munir.

L'ensemble des supports que le candidat a le droit d'utiliser lui est indiqué sur la convocation.

L'identité des candidats est vérifiée au début de l'épreuve.

Article 3 - Modalités d'organisation de la validation et modalités d'évaluation des compétences

Les évaluations sont organisées selon les modalités suivantes :

▪ **Épreuves**

Le candidat devra réaliser des projets professionnels sur la base de sujets imposés avec des consignes particulières à respecter. L'épreuve sera découpée en plusieurs items en rapport direct avec le Référentiel de Compétences et d'Évaluation.

▪ **Évaluations**

Les évaluations sont contrôlées par un évaluateur parmi les 4 du Centre de Formation.

L'évaluateur vérifiera, pour chaque projet professionnel, les items de la grille des critères d'évaluation et déterminera, item par item, le respect des critères. Chaque item apporte un nombre de points défini par cette même grille. La somme des points obtenus permet d'affecter une note sur 100 points au total.

L'obtention d'une note globale supérieure ou égale à 75 points permet de valider les compétences constitutives de la certification.

Article 4 - Délivrance de la certification

Déclaration d'activité numéro 93.04.00712.04

(préf. Provence Alpes Cote d'Azur - un numéro de déclaration d'activité ne vaut pas agrément.)

S.A.R.L. minimal béton – **06 10 49 14 71** – korus.formation@gmail.com

SIRET 502 053 333 000 22 RCS MANOSQUE - NAF 8559A - TVA Intra. FR77 502 053 333

SIEGE SOCIAL : **minimal** Béton / **Korus** Formation - 15 Rte de Ste TULLE – 04860 PIERREVERT

Au terme des épreuves, le candidat ayant satisfait aux exigences du référentiel se voit attribuer la certification **Concevoir, Modéliser et Publier en 2D et 3D avec SketchUp** par la remise du Parchemin (joint en annexe)

Article 5 - Voies de recours et traitement des dysfonctionnements

Tout dysfonctionnement constaté par l'un des évaluateurs, avant, pendant et après l'examen doit faire l'objet d'une notification immédiate au Responsable Pédagogique.

Si le dysfonctionnement est suffisamment important pour ne pas permettre la poursuite de l'examen, une nouvelle date devra être proposée au candidat dans les semaines suivantes.

Voie de recours contestation candidat :

La contestation doit être notifiée par recommandé ou par remise d'un écrit contre accusé de réception au Responsable Pédagogique. Le délai est de 15 jours ouvrables après la proclamation des résultats.

Dans les 5 jours ouvrables suivant la réception du rapport, le Responsable Pédagogique se réunit avec l'évaluateur et statue, par décision formellement motivée. Celle-ci est notifiée dans les 5 jours ouvrables.

Procédures de rattrapage :

Dans le cas de l'obtention d'une note initiale comprise entre 33% et 75%, le stagiaire aura la possibilité de prétendre à une épreuve de rattrapage. Il se verra alors notifier une synthèse des principaux éléments en défaut quant à ses réalisations sur les projets professionnels. Il recevra par ailleurs une nouvelle convocation lui allouant un temps de travail supplémentaire afin de corriger, compléter ou refaire ses réalisations pratiques.

Article 6 - Posture des évaluateurs

Déclaration d'activité numéro 93.04.00712.04

(préf. Provence Alpes Cote d'Azur - un numéro de déclaration d'activité ne vaut pas agrément.)

S.A.R.L. minimal béton – 06 10 49 14 71 – korus.formation@gmail.com

SIRET 502 053 333 000 22 RCS MANOSQUE - NAF 8559A - TVA Intra. FR77 502 053 333

SIEGE SOCIAL : minimal Béton / Korus Formation - 15 Rte de Ste TULLE – 04860 PIERREVERT

Les évaluateurs doivent :

S'attacher à formuler les consignes nécessaires au bon déroulement de l'évaluation avec la plus grande clarté et précision en vérifiant leur compréhension par le candidat.

Veiller à mettre en confiance les candidats, faire preuve de bienveillance et d'empathie.

Faire preuve d'impartialité et d'objectivité dans les réalisations pratiques qu'ils évaluent.

Avertir le Responsable Pédagogique de tout incident concernant les modalités d'évaluation.

Transmettre l'ensemble des documents (feuilles d'émargement, réalisations pratiques, grille des critères d'évaluation et autres documents afférents).

Rémi COOLS, Responsable Pédagogique **Korus Formation**

Pierrevert, le 10 mars 2020.



Déclaration d'activité numéro 93.04.00712.04

(préf. Provence Alpes Cote d'Azur - un numéro de déclaration d'activité ne vaut pas agrément.)

S.A.R.L. minimal béton – 06 10 49 14 71 – korus.formation@gmail.com
SIRET 502 053 333 000 22 RCS MANOSQUE - NAF 8559A - TVA Intra. FR77 502 053 333
SIEGE SOCIAL : minimal Béton / Korus Formation - 15 Rte de Ste TULLE – 04860 PIERREVERT